

# Construire

ensemble

03

Dossier

Marchés publics

## Une voie sans issue ?

Christian Constantin

Construction et JO 2026

Patrouille des Aiguilles Rouges

Interview de Serge Gaudin

**04 | Dossier**

Les marchés publics

**08 | L'invité**

Christian Constantin –  
JO 2026

**10 | Politique**

Les prises de position  
de l'AVE

**11 | Clin d'œil historique**

La première correction  
du Rhône



**12 | Portrait**

Gaëtan Reynard  
Membre du comité de l'AVE

**14 | Rencontre**

Serge Gaudin - Co-président de la  
Patrouille des Aiguilles Rouges

**18 | Travail au noir**

Le badge instauré en Valais

**19 | Agenda**

Les calendriers politique  
et de l'AVE

---

### Impressum

Ce magazine est une publication de l'AVE, Association valaisanne des entrepreneurs.  
Conception et graphisme: Boomerang Marketing SA, Sierre  
Rédaction: agence dialog, Sion - Traduction: Jörg Abgottspon  
Photographie: Olivier Maire - Impression: Ronquoz Graphix SA, Sion



© Olivier Maire



## De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace...

— Danton

## Chers membres, Chers lecteurs,

**C**es derniers mois, les citoyens-électeurs affirment leur volonté décomplexée au travers des différents scrutins et élections : arrivée de Donald Trump, Brexit, refus du référendum de Matteo Renzi, éviction d'Oskar Freysinger remplacé par Frédéric Favre, et élection d'Emmanuel Macron à la présidentielle française.

Points communs entre ces scrutins ? L'audace d'un saut dans l'inconnu avec, à la clé, la sanction de structures politiques et de candidats jugés compromis ou inefficaces. Place est donnée à de nouvelles personnalités, souvent novices en politique, au bouleversement des règles. Tabula rasa est faite de certains projets et de certaines réformes nécessaires, même si les contours des alternatives sont totalement flous.

Le moins que l'on puisse dire est que l'audace chère à Danton est bien vivante et que la peur de l'inconnu ne freine plus les choix du peuple souverain.

Dans cette édition de notre magazine Construire Ensemble, vous pourrez lire l'interview de Christian Constantin concernant le projet de Jeux Olympiques d'hiver 2026 en Valais et en Suisse.

Des JO Valais ? Une telle candidature comporte naturellement des risques, comme tout projet ambitieux. Les Valaisannes et les Valaisans seront sans doute appelés à se prononcer en votation populaire. Et comme ils ne manquent pas

d'audace, ils choisiront sans doute de relever le défi. Mais pour cela, ils auront besoin d'une proposition aboutie, tenant compte de l'impératif du 21<sup>e</sup> siècle qu'est le développement durable, ainsi que d'une gestion rationnelle et économe des ressources financières.

De surcroît, l'équipe qui défendra le projet devra inspirer l'enthousiasme et la confiance dans le fait que les engagements pris seront tenus. A ces conditions, nul doute que la population et l'économie soutiendront ces Jeux Olympiques. Christian Constantin souligne qu'ils ne seront pas ceux des bétonnages massifs, ce qui n'est d'ailleurs aucunement notre souhait. Ce que la construction appelle de ses vœux, c'est un développement harmonieux et durable pour notre canton. Si elle apporte son soutien à des jeux à taille humaine, c'est parce que tout ce qui est bon pour notre canton et sa population l'est aussi pour la construction.

Je vous laisse dès à présent découvrir cette nouvelle édition de Construire Ensemble, en vous souhaitant une excellente lecture et un très bel été.

**Alain Métrailler**  
Président

## Marchés publics

# Un véritable courage politique attendu par les entrepreneurs

Lorsqu'on aborde la question des marchés publics, les entrepreneurs valaisans, AVE en tête, expriment clairement leur mécontentement: trop forte pression sur les prix, trop de travaux qui échappent à l'économie locale, une loi qui n'est, au final, pas un outil... Ainsi, tous attendent des changements positifs qui devraient découler de la révision de la loi fédérale et de l'accord intercantonal sur les marchés publics, qui passera devant les Chambres fédérales cet automne.



© Olivier Maire

«**P**ression sur les prix oblige, un entrepreneur qui, aujourd'hui, acquiert un marché espère tout simplement ne pas construire en l'état, de crainte de ne pas s'y retrouver financièrement». Abrupt, le constat posé par le directeur de l'AVE Serge Métrailler débouche sur un mécontentement général, tant du point de vue des maîtres d'ouvrage que des entrepreneurs ou même de la population. Celle-ci ne comprend pas que l'on adjuge des mandats à des entreprises hors canton ou étrangères, alors que les compétences existent chez nous. «La loi dit beaucoup de choses mais personne n'ose utiliser le pouvoir d'appréciation qui est assez large, par peur des recours et des retards», poursuit Serge Métrailler. Dès lors, la construction s'effectue de manière moins collégiale, car chaque modification survenant en cours de travaux est prétexte à des négociations sur le prix. Au final, celui-ci est quasiment toujours supérieur à ce qui a été offert. Sans compter qu'octroyer toujours plus de travaux à des entreprises étrangères ou hors canton induit, à terme, la disparition du tissu économique local et d'une qualité de vie attractive dans les vallées latérales.

C'est pourquoi une révision, fondée sur le bon sens, de la loi fédérale sur les marchés publics et de l'accord intercantonal y relatif était demandée par l'économie depuis plusieurs années. L'objectif prioritaire du Conseil fédéral est d'harmoniser, autant que possible et dans le respect du fédéralisme, les législations fédérale et cantonales actuellement fragmentées. L'hétérogénéité du droit actuel constitue en effet une source d'insécurité juridique, mais aussi, tel que mentionné plus haut, de procédures coûteuses.

Si elle était souhaitée sur le fond, la révision mise en consultation populaire en avril 2015 se limitait à reprendre les principes de la loi fédérale pour les transposer simplement dans l'accord intercantonal. «Cela posait plusieurs problèmes majeurs», constate Serge Métrailler. Premièrement, le lieu du siège de l'entreprise était posé comme déterminant pour le respect des conventions collectives de travail, ainsi que pour le paiement. Deuxièmement, la possibilité subsistait de faire des «rounds» de négociations après le dépôt des offres. Troisièmement, si l'adjudicataire ne respectait pas la convention collective, il pouvait malgré



## La loi dit beaucoup de choses mais personne n'ose utiliser le pouvoir d'appréciation qui est assez large, par peur des recours et des retards.

Il faut tout toujours continuer à travailler alors qu'il devrait être révoqué et exclu selon les vues de l'AVE. Quatrièmement, le prix était posé comme un élément essentiel et déterminant et quelques nouveautés tendaient dans ce sens, telles les enchères électroniques ou le dialogue compétitif.

Bien que non incluses dans la procédure de consultation, l'AVE et ConstructionValais ont malgré tout envoyé une série de remarques à leurs organes factuels qui, eux, l'étaient. «Et à la lecture du message que le Conseil fédéral a adressé aux Chambres en février, nous avons été surpris en bien», souligne le directeur de l'AVE. «Les résultats de la consultation ont laissé entrevoir que le monde politique partage la vision économique puisque les principaux éléments qui étaient inacceptables ont été pris en compte, à savoir que le lieu d'exécution reste finalement déterminant, les «rounds» interdits et le respect des conventions collectives un élément prépondérant».

De plus, les seuils, soit les valeurs des marchés déterminantes pour les procédures de marchés publics au niveau cantonal, ont été relevés à CHF 2 millions au lieu de CHF 500'000.- actuellement pour déclencher une procédure ouverte également aux entreprises étrangères. Ainsi, les procédures sur invitation se déclencheront de CHF 300'000.- à CHF 2 millions. Cela permet de remplir les objectifs de concurrence voulus par le législateur, mais aussi d'inviter les entreprises locales et donc de maintenir le tissu économique. «Et même si la mesure accroît le pouvoir du maître d'ouvrage quant aux choix des entreprises

invitées, l'AVE leur fait confiance pour qu'il y ait un juste équilibre».

### Les éléments qui ne convainquent pas

Toutefois, tout n'est pas parfait. Parmi les éléments qui dérangent figure le fait que les nouvelles législations laissent la possibilité de signer des contrats pour les travaux inférieurs à CHF 8,7 millions, ce qui représente une part de marché importante, même si un recours a été déposé. Et si les tribunaux lui donnent raison, le recourant gagne alors uniquement les frais liés à sa soumission ou à son recours. «C'est de l'art pour l'art qui n'a donc



© Olivier Maire

aucun intérêt, on vide les possibilités de recours de leur substance. Les risques de dérives sont latents», déplore Serge Métrailler.

Autre élément qui ne convainc pas: la permission d'apporter des corrections lors de la clarification des offres. On laisse alors la porte ouverte à la manipulation du tableau d'ouverture des offres, lequel donne la notation. L'AVE émet aussi des doutes sur le maintien du dialogue compétitif. Même s'il est précisé que celui-ci ne doit porter que sur les aspects techniques de la soumission, le risque d'influencer aussi le prix existe bel et bien. Enfin, l'AVE ne voit pas non plus d'un bon œil l'instauration des enchères électroniques qui n'ont qu'un seul objectif: faire baisser le prix. «Au final», estime

Serge Métrailler, «la révision pose clairement le prix comme critère de choix principal pour les adjudications. Il s'agit donc d'un changement total de paradigme au détriment de la qualité».

Deux éléments dérangent encore l'AVE. «Tout d'abord, le projet de loi prévoit qu'un sous-traitant ne peut offrir ses services qu'à un seul soumissionnaire. Or, dans certains domaines, il n'existe qu'un sous-traitant possible. La mesure implique donc que les entreprises locales qui ne pourront pas acquérir ce savoir-faire unique, ne pourront pas soumissionner», regrette le directeur de l'AVE qui soulève un dernier point: «Le fait de ne toujours pas exclure ou révoquer d'office les entreprises qui violent les conventions collectives est un très



**Si nous revenons à la révision de la loi fédérale, au final notre volonté est qu'il y ait un réel courage politique qui apparaisse, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.**

mauvais signe politique. Il faut être beaucoup plus strict car les travaux sont financés par les deniers de l'Etat et il faut être parfait pour pouvoir en bénéficier».

#### **Parallèlement en Valais...**

En attendant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale et de l'accord intercantonal qui pourrait intervenir en 2020, plusieurs motions ont été déposées auprès du Parlement valaisan afin de modifier le système actuel, soit la loi cantonale sur les marchés publics (LcMP). Une de ces motions, acceptée en février, a pour objectif de faire en sorte que les lots mis en soumission ainsi que les critères et garanties demandées permettent aux entreprises valaisannes (essentiellement des PME) de ne pas être écartées des appels d'offres au profit de grands groupes industriels.

Une autre motion demande, quant à elle, la révision totale de la loi cantonale sur les marchés publics (LcMP). Elle préconise que la révision de la LcMP soit menée par une commission extraparlamentaire ad hoc pour aborder les problèmes récurrents sur le terrain, comme les procédures du gré à gré concurrentiel, la



© Olivier Maire

sous-traitance, et effectuer un examen sérieux des critères d'aptitude... Les motionnaires espèrent faire de cette loi cantonale un couteau suisse, car si cette dernière cite énormément de critères, elle ne détaille pas les notions qui sont importantes pour pouvoir prendre une décision. Or, le but de toute la démarche est justement d'avoir des assises légales qui permettent de donner un appui aux adjudicateurs qui ne sont pas des spécialistes.

«Nous travaillons aussi pour faire comprendre et admettre que le critère «prix» est très volatil et qu'il ne faut pas utiliser le tableau d'ouverture comme une vérité», précise Serge Métrailler. Tout cela parce que la soumission est faite sur la base d'un devis estimatif qui peut évoluer. Les premiers à l'ouverture en termes de prix ne sont très souvent pas les premiers au terme des travaux! De plus, il serait juste d'étendre à la construction tous les dépassements admis d'office dans certaines professions, notamment les architectes en matière de devis.

#### Du courage politique

«Si nous revenons à la révision de la loi fédérale, au final notre volonté est qu'il y ait un réel courage politique qui apparaisse, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui», regrette le directeur de l'AVE. Cela est pourtant absolument nécessaire car la nouvelle loi confère un grand pouvoir aux maîtres d'ouvrage. L'article 16 de l'accord intercantonal précise que le motif d'un recours peut être l'abus d'un pouvoir d'appréciation ou la constatation inexacte et incomplète de faits pertinents. Il faut donc avoir le courage de pousser et de soutenir, mais sans abus, l'entreprise cantonale qui est capable de faire les travaux. «C'est notre donnée d'ordre, espérons qu'elle sera entendue», conclut Serge Métrailler.

## La position de l'Etat

### 3 questions au Service juridique des affaires économiques de l'Etat du Valais

#### En quoi cette révision du droit sur les marchés publics est importante?

Cette révision de la loi fédérale et de l'accord intercantonal sur les marchés publics n'introduit matériellement pas de grands changements. Elle a avant tout pour objectif d'harmoniser les dispositions d'adjudication sur tout le territoire suisse, dans le respect du fédéralisme. Elle vise également à mettre en œuvre l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les marchés publics, révisé dans la législation nationale.

#### A quels changements positifs peuvent s'attendre les entreprises valaisannes?

D'un point de vue économique et pratique, le dépôt des offres sera simplifié pour toutes les entreprises soumissionnaires. Une offre pourra être déposée dans tous les cantons ainsi qu'à la Confédération, sans s'inquiéter des spécificités juridiques cantonales ou fédérales.

#### On constate que le critère prix demeure encore et toujours prépondérant au détriment de la qualité, générant un claim management indésirable; le projet amène-t-il des solutions en la matière?

Nous ne partageons pas votre analyse. La législation sur les marchés publics n'a jamais fait du critère prix le critère



## La législation sur les marchés publics n'a jamais fait du critère prix le critère principal ou prépondérant au détriment de la qualité.

principal ou prépondérant au détriment de la qualité. Le choix d'une offre s'effectue sur la base d'une analyse multicritère. Le prix est un critère obligatoire mais il doit, en fonction des marchés mis en soumission, revêtir une importance plus ou moins grande. La qualité des produits ou des prestations doit également être évaluée. Il est à relever que dans le cadre de la révision une utilisation économique, écologique et socialement durable des deniers publics a été mise en avant et que le volet social a été renforcé.

## Interview

# Christian Constantin

## « Les JO 2026 ne généreront pas de constructions massives »

Le 7 mars 2017, le Conseil exécutif de Swiss Olympic a donné son aval à la candidature de Sion pour l'organisation des Jeux olympiques d'hiver 2026. Un projet à 1,65 milliard de francs qui fait rêver certains et en inquiète d'autres. Mais quelles seraient les retombées pour l'économie valaisanne en particulier ? Christian Constantin a répondu aux questions de l'AVE.

### **C**hristian Constantin, pourquoi vous impliquer dans ce projet ?

J'ai été contacté par des personnes proches du Comité olympique international (CIO) qui souhaitent réitérer une candidature suisse pour les Jeux olympiques (JO) d'hiver 2026. L'endroit qui leur semblait le plus propice était le Valais et, dès lors, ils ont estimé que j'étais la personne la plus adéquate pour mener un tel projet. J'ai accepté parce qu'en Valais, on se gargarise volontiers pour dire que l'on est une région merveilleuse, mais on oublie que l'on est bien moins connu que ce que l'on pense. Cela entrave le développement de notre tourisme qui représente pourtant une part importante de notre PIB. Dès lors, organiser ces JO, c'est quelque chose qui a un sens.

### Quelles retombées en attendez-vous pour le Valais ?

Très franchement, en regardant le projet des Jeux olympiques 2006, je suis forcé de reconnaître que c'est bien qu'on ne les ait pas eus, car nous aurions forcément fait quelque chose de démesuré. Beaucoup trop d'infrastructures étaient

à construire. Avec le projet des JO 2026 tel qu'il est conçu, nous avons la chance de n'avoir rien d'autre à faire que de travailler avec les infrastructures existantes ou dont les budgets pour les développer ont déjà été alloués. C'est notamment le cas des patinoires de Lausanne, de Fribourg ou de Viège. Si l'on pense à l'hébergement, étant donné la répartition des sites, il y aura plus de lits que de demandes. Très objectivement, le besoin en infrastructures sera infime. On est pratiquement uniquement dans de l'organisation d'événements qui bénéficie des infrastructures construites. Cela correspond d'ailleurs parfaitement au souhait du CIO d'abandonner le gigantisme pour revenir à quelque chose de plus simple.

### Le budget des JO est de 1,65 milliard de francs. Quelles retombées peuvent en attendre les entrepreneurs valaisans ?

Comme peu d'infrastructures seront construites et qu'il n'y a donc pas de bétonnage massif en perspective, les entrepreneurs auront peu à espérer de ce côté-là. Les profits seront générés par les activités parallèles. Au niveau de la construction, je pense à des rénovations





d'hôtels ou de bâtiments. On peut imaginer que ces activités parallèles, tous secteurs confondus, généreront quelque 2 milliards de francs. Peut-être gagnera-t-on aussi sur certains délais avec l'accélération de la construction d'infrastructures par les collectivités publiques.

**Le Parlement du sport a accepté le projet en avril. Tous les voyants sont désormais au vert selon vous ?**

Ce n'est pas si simple. Il nous faut le soutien du CIO, mais aussi un message fort du Conseil fédéral qui doit lui aussi porter le projet et accepter de lui allouer un montant égal à celui qui était prévu pour 2022 à St-Moritz, soit 1 milliard de francs. Il faudra ensuite passer le cap

des Chambres fédérales. Le soutien de l'économie sera aussi très important.

**Aujourd'hui, comment percevez-vous l'esprit des Valaisans par rapport aux JO ?**

Si tu amènes 1,65 milliard dans une région et que cette région refuse, c'est que visiblement elle a des problèmes de riches. Or, comme en Valais on n'est pas riche et qu'on a du bon sens, je n'imagine pas qu'on puisse s'asseoir sur le projet.

**Le fait que vous ne prévoyez pas d'aide financière publique convaincra plus facilement les Valaisans à votre avis ?**

Effectivement, oui. Mais il faudra quand

même que la population montre son enthousiasme pour le projet, car ça n'a pas de sens de vouloir faire le bonheur des gens malgré eux. Une votation populaire, avec à la clé une majorité importante en faveur des Jeux olympiques, consoliderait la légitimité du projet auprès du CIO. Il faut toutefois que le dit projet soit parfaitement ficelé, ce qui n'a d'ailleurs pas été le cas aux Grisons, et que nous ayons l'appui de la Confédération.

**L'acceptation des JO incitera-t-elle Tamoil à vendre, selon vous, ouvrant ainsi la voie à la création du village olympique ?**

Une variante de village olympique est effectivement d'essayer de résoudre le problème de la raffinerie. Y construire le village olympique éviterait que ce site reste en friche industrielle. Cela permettrait de donner une nouvelle ligne à ce secteur, avec les problèmes que cela peut évidemment soulever. Alors oui, les JO peuvent être un déclencheur pour la vente de Tamoil, mais d'autres alternatives sont prêtes si ce devait être trop compliqué. Car, au vu du calendrier, on ne va rien bloquer avec ce projet s'il devient trop exagérément complexe.

**Quel est le calendrier des prochaines étapes ?**

Le Conseil fédéral doit préparer le message aux Chambres. Si elles refusent, nous n'irons pas plus loin. Nous devrions être fixés au printemps 2018. Si en revanche les Chambres acceptent, nous pourrions aller devant le peuple. En parallèle, il y aura toutes les discussions à mener avec le CIO et les départements de la Confédération pour établir le projet définitif. Si Sion 2026 franchit tous ces obstacles, le dépôt officiel d'une candidature suisse auprès du CIO aura lieu durant le deuxième trimestre 2018. L'élection de la ville hôte est, elle, programmée pour l'été 2019.



© Olivier Maire

Les nouvelles législations, révisions et initiatives font l'objet d'une attention toute particulière de l'AVE qui, par sa commission lobby, s'implique de manière significative dans la veille des dossiers politiques.

## Politique

# Prises de position



### Loi sur les constructions

L'AVE se félicite du résultat obtenu au Parlement dans le cadre de la nouvelle législation sur les constructions.

Elle se réjouit de l'uniformisation des termes et définitions au niveau fédéral et de toutes les modifications intervenues sous l'impulsion de ConstructionValais et de sa Commission thématique. Au-delà de la publicité faite autour de l'article 40, traitant des compétences professionnelles nécessaires pour déposer des dossiers d'autorisation de construire, et qui a suscité d'énormes discussions, force est de constater que sa nouvelle teneur permet néanmoins de valoriser les professionnels de la branche et, donc, la formation. Un exemple à suivre, qui concrétise les effets d'un travail effectué en amont, conformes aux intérêts des parties.



### Inspection cantonale de l'emploi

Sous l'impulsion du député Serge Métrailler notamment, le Grand Conseil a accepté de renforcer l'Inspection cantonale de l'emploi par le financement d'un inspecteur supplémentaire. Ainsi, avec l'ARCC et l'ICE, les forces seront plus rationnelles et permettront de mieux couvrir le Valais et ainsi de mieux débusquer et sanctionner les contrevenants, pour assurer une concurrence saine et loyale sur tout le territoire. Les structures actuelles ne sont toutefois pas encore suffisantes pour remplir les missions voulues par le législateur, mais c'est un bon début.



### Remontées mécaniques

La première lecture au Grand Conseil a introduit un nouveau paradigme par la volonté des députés d'octroyer des aides à fonds perdus aux remontées mécaniques. L'AVE est consciente que ces dernières sont le poumon de l'activité de nos vallées latérales. Elle estime cependant qu'une nouvelle analyse globale doit être menée en vue de déterminer si d'autres alternatives sont possibles pour soutenir cette industrie qui le mérite. Car ouvrir la vanne des subventions peut générer des envies. En effet, la construction est freinée dans ses activités par l'interdiction de travailler en hiver et jusqu'après Pâques dans les stations, afin de favoriser un tourisme de qualité. Pourquoi dès lors n'aurait-elle pas droit également à des appuis financiers puisqu'elle est victime de ces circonstances ?

Nous faisons confiance à la commission de 2<sup>e</sup> lecture et au Parlement pour trouver un compromis et, surtout, pour que la solution arrêtée puisse être appliquée en tenant compte de l'état des finances cantonales. Car les déclarations d'intention ne suffisent pas à oxygéner ce secteur.



### Grand Conseil

L'AVE se réjouit que la population valaisanne ait apporté son soutien à quatre personnalités issues de son milieu. En effet, MM. Frank Wenger, de Fieschertal, Manfred Schmid, d'Ausserberg et Serge Métrailler, de Grimisuat, ont été élus députés et M. Gaëtan Dubuis, de Fully, député-suppléant.

Les objectifs initiaux ne sont par contre pas totalement atteints car, pour influencer de manière conséquente les travaux du Parlement, il faudrait avoir des représentants au sein de toutes les commissions. Tel ne sera pas le cas durant cette législature. Cependant, avec la majorité bourgeoise, nos élus pourront dialoguer et sans nul doute faire passer nos préoccupations et revendications.

## Grands travaux

# La première correction du Rhône



© Médiathèque Valais – Martigny

**L**es dégâts importants survenus lors de la crue du Rhône de 1860 incitent le Conseil d'Etat à demander l'aide de la Confédération en vue d'endiguer le fleuve. Les projets des ingénieurs valaisans sont validés par des experts fédéraux et la correction s'effectue en plusieurs étapes dès 1863. Les travaux de la première correction du Rhône coûtent plus de 10 millions de francs, dont le tiers est assumé par la Confédération.

Ce sont donc les communes riveraines qui doivent assumer seules l'essentiel des charges, car le canton ne paie que les dépenses liées aux digues protégeant directement la route principale et les ponts qu'elle traverse.

Au même titre que la construction de la voie ferrée, la première correction du Rhône est à classer parmi les grands travaux du 19<sup>e</sup> siècle.

■ *Travaux sur le Rhône entre Martigny et Branson, vers 1895*

## Interview

# Gaëtan Reynard

## « La formation de base doit être revalorisée »

**G**aëtan Reynard, 42 ans, patron de l'entreprise de construction Bativa SA, est membre du comité de l'AVE depuis 2014. Se décrivant comme déterminé et persévérant, il s'engage pour représenter et défendre les intérêts des petites PME « qui n'ont pas la même vision du marché, ni les mêmes défis à relever que les grandes ». Mais il va plus loin. Son ton est assuré et sa vision très claire lorsqu'il évoque son objectif qui sonne comme un défi dans le contexte actuel : « Je veux revaloriser la formation de base dans les métiers de la construction et me battre pour que chaque patron soit au moins détenteur d'un CFC ». Car aujourd'hui plus besoin d'avoir un diplôme en poche pour créer son entreprise...

Sa vision, et Gaëtan Reynard le sait, n'est pas partagée par tous. Pourtant, les avantages seraient tangibles selon lui. « Si nous améliorons la formation des entrepreneurs, le niveau qualitatif et social des employés de la construction serait lui aussi meilleur ». Autrement dit, le nombre d'employés non déclarés aurait tendance à diminuer, les collaborateurs pourraient prétendre à de meilleurs salaires, tandis que la qualité des travaux serait maintenue ou augmenterait. « Finalement, nous vivons un paradoxe car, d'une part, nous voulons un marché libre pour accroître la concurrence, mais, d'autre part, nous souhaitons préserver de bonnes conditions sociales. Cela nous amène à créer des outils parallèles pour

compenser la baisse de niveau, tels que les normes ISO, les dossiers techniques ou le badge ». Autant d'éléments qui ne trouvent pas vraiment grâce aux yeux du patron de Bativa, tout simplement parce que le tout génère des tâches administratives et des frais généraux conséquents pour de petites PME. « Si nous continuons ainsi, certains patrons de PME bien formés vont se décourager et cela engendrera inévitablement une perte de savoir-faire », déplore Gaëtan Reynard. Car au final, les petites PME sont entre deux : entre les grandes entreprises qui ont les moyens humains et financiers d'utiliser ces outils parallèles, et les entreprises sans personnel qualifié qui ne les utilisent pas et cassent les prix. « Comme nous sommes souvent en compétition avec ces dernières sur de petits travaux, nous perdons le marché puisque nous ne pouvons pas être concurrentiels ».

Prêt à mener ce combat qu'il sait être de longue haleine, Gaëtan Reynard évoque avec enjoyment l'élément moteur qui le pousse en avant au quotidien : le fait d'avoir pu développer son entreprise et de continuer à le faire. A son arrivée chez Bativa, il se souvient de l'unique PC et des 7 collaborateurs en poste qu'il a pu, à une seule exception, garder jusqu'à leur retraite. Désormais, l'effectif annualisé est de 35 personnes et de 55 employés en pleine saison. Un enthousiasme tempéré par les barrières administratives

### Si vous étiez :

**Un objet :** Un doudou, pour son côté rassurant

**Un animal :** Un bélier, la force de la nature

**Un livre :** « Les cerfs-volants de Kaboul », à lire

**Un lieu :** Le Valais, une belle énergie

**Un fruit :** Une pomme, le fruit défendu

**Une saison :** L'automne, la récolte du raisin, le fruit du travail de l'année

**Une musique :** Le rock, pour sa vivacité

**Un film :** Ma vie de Courgette, facile pour un Valaisan

**Un bruit :** La pluie sur les tôles, c'est reposant

**Un plat :** Une choucroute, riche en vitamine C

**Une citation :** « On vit avec ce que l'on obtient. On construit sa vie sur ce que l'on donne. » *Churchill*



“

**Je veux revaloriser la formation de base dans les métiers de la construction et me battre pour que chaque patron soit au moins détenteur d'un CFC.**

grandissantes lorsqu'un projet est mis sur pied. « Nous devons de plus en plus y faire face lorsque nous entreprenons quelque chose, alors que les politiques prônent pourtant le contraire. Au final, ça use un peu ».

Heureusement, Gaëtan Reynard peut compter sur son hobby, la marche, et sur sa famille à laquelle il accorde la majorité de son temps libre pour se ressourcer. Mais aussi sur son tempérament ouvert et résolument optimiste : « Je suis quelqu'un de vrai qui aime le contact et tirer le meilleur de chaque personne ».

## Patrouille des Aiguilles Rouges

### Serge Gaudin

# « Concrétiser des projets, cela fait partie de mon ADN »



**Notre objectif est de capitaliser un éventuel petit bénéfice pour soutenir les activités des guides de montagne.**

**E**n deux éditions, la Patrouille des Aiguilles rouges s'est imposée dans l'univers du ski-alpinisme. Organisée les années impaires, elle a réuni le 26 mars 2017 quelque 740 sportifs qui ont, en raison d'une météo capricieuse, relié Arolla à La Gouille. Cent vingt bénévoles ont œuvré pour permettre aux patrouilles d'avoir, malgré le temps, un parcours exigeant et majestueux. L'édition 2017 a été parrainée par l'AVE, sensible aux valeurs de respect, d'effort et d'entrepreneuriat véhiculées par l'épreuve. Interview de l'initiateur et coprésident de la patrouille, Serge Gaudin.

**Penser puis organiser une telle patrouille, cela dénote une âme d'entrepreneur. Qu'est-ce qui vous motive ?**

Sans aucun doute ma passion pour le ski-alpinisme. Je souhaitais donc proposer un parcours à ceux qui partagent cette passion, et cela les années impaires lorsqu'il n'y a aucune autre épreuve similaire en Valais central. Par ailleurs, j'aime proposer des projets, mais surtout, j'aime les réaliser. Cela fait partie de mon ADN.

**Si vous deviez résumer en trois mots l'esprit de la patrouille ?**

Montagne, partage et respect. La montagne bien évidemment, puisque c'est le cadre de la course. Le partage concerne

les patrouilles d'abord, qui vivent ensemble un effort, des souffrances mais aussi beaucoup de plaisir. Partage ensuite au niveau de l'organisation réunie autour d'un projet commun. Enfin, le respect est un élément majeur : respect des personnes qui vivent de la montagne, mais aussi respect de la nature. Car, au final, c'est elle qui décide s'il y aura ou non une course.

**En deux éditions, cette épreuve sportive a gagné ses lettres de noblesse. Quels sont les particularités, les atouts gagnants de la Patrouille des Aiguilles rouges ?**

J'en vois deux principalement. A commencer par le parcours exceptionnel qui est proposé, lequel traverse trois glaciers, ce qui implique de faire du ski encordé. Les coureurs sont attirés par ce côté technique qui ne se retrouve pas sur d'autres parcours au cœur des glaciers. Ensuite, le fait que le parcours soit à 90% hors des secteurs de ski plaît énormément.

**L'organisation est sans aucun doute complexe. Quel est le moment que vous préférez ?**

Quand la course a démarré. Car cela signifie que tous les voyants sont au vert. C'est un peu une libération pour l'organisation. J'aime aussi la première séance

de préparation avec les guides, lorsqu'en dehors de tout stress on sent naître l'esprit collectif.

**Cette course de ski-alpinisme a aussi pour but de valoriser les aspects économiques du haut Val d'Hérens. De quelle façon ?**

Notre objectif est de capitaliser un éventuel petit bénéfice pour soutenir les activités des guides de montagne, puisque finalement nous évoluons sur leur ter-

rain. L'idée est d'équiper des parois de grimpe, de soutenir la rénovation d'une cabane ou de financer des animations en lien avec la montagne.

**Avoir des soutiens extérieurs, comme celui de l'AVE, est-ce une condition aujourd'hui pour mettre sur pied un tel événement ?**

C'est évident. Les deux tiers du budget sont financés par les coureurs, le tiers restant par le sponsoring. Il est donc

capital pour nous d'avoir des sponsors stratégiques, et c'est d'autant mieux s'ils partagent nos valeurs d'entrepreneuriat et de promotion d'activités. En ce sens, le parallèle avec l'AVE est évident : nous essayons de promouvoir les activités de montagne, comme l'AVE celles de ses membres.



© Olivier Maire

## Patrouille des Aiguilles Rouges

# Les entrepreneurs dans la course

**L**e 26 mars 2017, trois équipes représentant l'AVE ont pris le départ de la Patrouille des Aiguilles Rouges. Félicitations à Alexandre Dubuis et Yvan Jollien, Frédéric Monnet et Misael Ecoeur, Marc Léger et Charly Coppey.







© Olivier Maire

## Lutte contre le travail illégal et la concurrence déloyale

# Le badge instauré en Valais



**Il est clair que désormais, si un travailleur n'a pas de badge, il sera suspect et donc le premier contrôlé.**

**L**e Valais, par l'Association valaisanne des entrepreneurs (AVE), a introduit une nouvelle mesure de lutte contre le travail au noir et la concurrence déloyale. Depuis le 1<sup>er</sup> mai, en effet, la carte professionnelle ou badge a fait son apparition dans notre canton. Facultative pour l'instant, la mesure a d'ores et déjà séduit quelque 75 entreprises du secteur de la construction.

En pratique, l'AVE fournit aux entreprises qui le demandent un badge infalsifiable pour chaque employé. Ceux-ci sont tenus de l'avoir en permanence avec eux lorsqu'ils travaillent, pour permettre aux contrôleurs des commissions paritaires et aux inspecteurs d'y détecter, selon un système rapide et simple, la présence d'éventuelles irrégularités. Ainsi, ces contrôles fiables permettent à eux seuls d'éviter pour une large part les abus qui ternissent l'image de la profession.



Le badge offre aussi l'opportunité à l'Etat en qualité de maître d'ouvrage, ainsi qu'aux entrepreneurs vis-à-vis de leurs sous-traitants, de contrôler leurs partenaires et de remplir ainsi la responsabilité que leur impose la législation. « Il est clair que désormais, si un travailleur n'a pas de badge, il sera suspect et donc le premier contrôlé », poursuit Serge Métrailler. Le prix du badge, moins de 10 francs par employé pour 3 ans, ne peut en aucun cas être un facteur dissuasif justifiant de ne pas adhérer à la démarche.

L'objectif de l'AVE, soutenue par les Partenaires sociaux, est de rendre obligatoire le badge dans un futur proche. Idéalement, la mesure, assortie de critères,

devrait être inscrite dans la législation fédérale. Si cela s'avérait impossible, la branche de la construction pourrait intégrer le principe dans sa convention collective étendue. Une inscription dans la législation cantonale pourrait être complémentaire.

Le système valaisan se base sur le modèle « Cerbère » déjà en vigueur dans le canton de Vaud et partiellement à Fribourg. Les 7 sections romandes de la Société suisse des entrepreneurs (SSE) ont décidé d'introduire le badge en 2017. En Valais, c'est désormais une réalité.

# Agenda politique 2017

## Révision de la loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application des Conventions collectives de travail

Sensibilisé par l'AVE, le Conseiller national Roberto Schmid a déposé une motion demandant la révision de la loi sur les extensions (LECCT) et notamment l'introduction de voies de recours contre les décisions unilatérales du SECO.

Cette loi d'un autre temps doit être revue afin de reconnaître et d'octroyer des compétences décisionnelles aux acteurs qui connaissent les besoins et l'économie locale. Le fédéralisme doit primer, car les contingences valaisannes sont bien éloignées de celles de Zurich.

## Le chômage hivernal

Le chômage hivernal n'est pas généré par un comportement délictueux des entrepreneurs valaisans. L'étude de la HES-SO a démontré que des raisons objectives généraient ce phénomène de manière plus importante en Valais que dans d'autres cantons de montagne. Nos entreprises sont prêtes à payer une partie des coûts, en proposant un assouplissement au niveau de la réduction de l'horaire de travail, respectivement du chômage-intempéries. Tout le monde serait gagnant : la profession, d'une part,

avec de meilleures perspectives à offrir, l'Etat d'autre part, avec un partage des coûts (+/- 25 % pour les entreprises) et enfin les travailleurs, par une sécurité améliorée. Des motions seront déposées en temps utile et, nous l'espérons également, des démarches engagées avec l'Etat du Valais.

## Étalement des travaux

Le chômage hivernal peut être atténué si les entités politiques démontrent une réelle volonté pour ce faire.

L'étalement des travaux, que des communes-pilotes ont pu introduire, doit se généraliser. Il faut une concertation entre tous les acteurs, cantons, communes et autres, pour déterminer quand, comment et où les marchés doivent être mis en soumission et finalement adjugés. Trois cent mille francs par commune de travaux anticipés généreraient pratiquement Fr. 40 Mio. Un petit pas pour les collectivités publiques mais un grand pas dans la lutte contre le chômage.

# Agenda AVE

09  
JUIN

Journée de la construction  
Assemblée générale  
SSE, Genève

04  
OCT

Assemblée générale  
d'automne,  
Martigny

12  
OCT

Conférence des  
Présidents,  
Berne

15  
16  
NOV

Assemblée des  
délégués  
SSE, Lausanne

17/02/17 - St-Maurice

## Soirée fin de législature

### Abend Anlass zum Ende der Legislaturperiode



© Olivier Maire

■ La 3<sup>e</sup> soirée de fin de législature, initiée il y a huit ans par M. Paul-André Roux, Grand Baillif de l'époque, s'est déroulée le 17 février à St-Maurice. Placée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur, cette soirée fut une nouvelle fois un grand succès avec une représentation de plus de 170 personnes. Notre association est flattée d'avoir été choisie comme sponsor et co-organisatrice de cette manifestation qui a permis des échanges et des contacts fructueux.

*Der 3. Abend Anlass zum Ende der Legislaturperiode, der vor 8 Jahren von Herrn Paul-André Roux, damaliger Grossratspräsident, ins Leben gerufen wurde, hat am 17. Februar in St-Maurice stattgefunden. Mit der Teilnahme von über 170 Personen ist dieser gemütliche Abend wieder erfolgreich durchgeführt worden. Die Mitwirkung unseres Verbands als Sponsor und Mitorganisator hat wieder interessante Kontakte und einen fruchtbaren Austausch ermöglicht.*

28 / 04 / 17 - Martigny

## Prim'vert



■ Le 28 avril 2017, ConstructionValais participait pour la première fois au salon Prim'vert en organisant la Matinée de la construction. Cette première s'est déroulée sous la forme d'une table ronde traitant d'un sujet des plus actuels, à savoir la LcAT, dont la votation est intervenue le 21 mai. La manifestation fut une réussite puisque pas moins de 100 membres de ConstructionValais étaient au rendez-vous.

Am 28. April 2017 nahm BauenWallis mit der Organisation des „Vormittags der Bauwirtschaft“ erstmals an der Messe Prim'vert teil. Diese Premiere fand in Form eines runden Tisches statt. Behandelt wurde eines der aktuellsten Themen, nämlich das KRPG, über das am 21. Mai abgestimmt worden ist. Die Veranstaltung war ein voller Erfolg; nicht weniger als 100 Mitglieder von BauenWallis waren anwesend.